Zeitschrift: Rapport d'activité / Comité International de la Croix-Rouge

Herausgeber: Comité International de la Croix-Rouge

Band: - (1973)

Rubrik: Service international de recherches

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Il convient de rappeler que l'ACR travaille en étroite coopération avec les Sociétés nationales ainsi qu'avec le Service international de recherches (Arolsen), qui lui apportent un précieux concours.

De plus, elle s'appuie sur la collaboration de ses propres agences locales, organisées par ses soins dans le sous-continent asiatique, au Moyen-Orient, en Indochine de même qu'au Chili.

SERVICE INTERNATIONAL DE RECHERCHES

Créé à la fin de la Deuxième Guerre mondiale en vue de réunir les archives relatives aux camps de concentration et de tenir à jour un fichier sur les anciens détenus, le Service international de recherches (SIR), dont la gestion a été confiée au CICR en 1955, continue de connaître une activité intense. C'est ainsi qu'en 1973 il a reçu 221 860 demandes, soit 76 117 de plus que l'année précédente.

Ces demandes se répartissent de la manière suivante: demandes de certificats d'incarcération et de résidence, qui sont en relation avec la loi d'indemnisation entrée en vigueur dans la République fédérale d'Allemagne en 1953; demandes d'actes de décès; demandes de documents ayant trait à des cas de maladie; demandes de photocopies; demandes d'informations en vue de l'obtention de rentes et pensions; demandes pour des ouvrages à la mémoire des victimes de la déportation; demandes présentées par des services d'archives et pour des publications et demandes émanant des procureurs généraux; enfin, demandes de recherches individuelles et demandes d'informations d'ordre historique et statistique.

L'augmentation enregistrée en 1973 est due avant tout à l'ampleur prise par les demandes pour des ouvrages à la mémoire des victimes de la déportation, qui ont passé de 43 991 en 1972 à 96 858 en 1973, ainsi qu'aux demandes émanant des procureurs généraux qui ont presque quadruplé (11 805 en 1972 pour 42 448 en 1973). Ces dernières concernent en majorité la recherche de témoins.

Après avoir examiné toutes ces demandes, le SIR a donné, en 1973, 245 427 réponses.

En outre, près de 1,5 million de fiches de référence ont été établies, portant le nombre total des fiches répertoriées au fichier central à environ 38,5 millions. Comme les années précédentes, le SIR a acquis de nombreux nouveaux documents, provenant notamment de la « Zentrale Stelle der Landesjustizverwaltungen » de Ludwigsburg, des Archives fédérales de Coblence, du « Berlin Document Center », des Archives de la Résistance autrichienne à Vienne, du Musée d'Etat de Lublin-Majdanek et de la section de la Haute-Autriche de la Croix-Rouge autrichienne à Linz. C'est un total de 231 437 noms que comprennent les documents nouvellement acquis, augmentant ainsi les possibilités de fournir des informations aux demandeurs.

Enfin, les travaux préparatoires en vue de la parution du deuxième volume du « Répertoire des lieux de détention », destiné à compléter le premier volume édité en février 1969, et d'un catalogue analytique des lieux de détention se sont poursuivis.

LOGISTIQUE

Le chef de la Division logistique a la responsabilité globale des Services des secours et des télécommunications. Il est l'interlocuteur « secours » vis-à-vis des donateurs du CICR et a pour tâches essentielles:

- la préparation des programmes de secours, en collaboration avec les délégués généraux, et le contrôle de leur exécution;
- les relations avec les Sociétés nationales de la Croix-Rouge et les autres donateurs;
- la mise sur pied d'un dispositif en personnel et matériel, permettant au CICR d'entreprendre des actions de secours d'envergure internationale. Dans ce cas, il coordonne les moyens de secours mis à disposition par les Sociétés nationales et les autres donateurs et dirige l'action.

RELATIONS DU CICR AVEC LA COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE EUROPÉENNE

Durant l'année 1973, la Division logistique a mené à terme de nombreuses actions de secours entreprises avec l'aide de la Communauté économique européenne (CEE) et qui avaient été l'objet d'accords précédents. Plusieurs délégués de la Division logistique